



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

142^e ASSEMBLÉE DE L'UIP

Session en ligne, 24-28 mai 2021

NOTE À L'ATTENTION DES MEMBRES

Adoption des résolutions et choix des thèmes d'étude par les Commissions permanentes

Au vu de la pandémie actuelle, il a été décidé que la 142^e Assemblée de l'UIP se tiendra en ligne durant la semaine du 24 mai 2021. Les Commissions permanentes et les organes subsidiaires du Conseil directeur se réuniront en ligne au cours des semaines précédant l'Assemblée et présenteront leur rapport à l'ensemble des Membres lors de cette dernière.

Le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont mené des consultations avec les présidents des Commissions permanentes et des Groupes géopolitiques, à l'issue desquelles il a été jugé essentiel que tous les organes de l'UIP se réunissent, délibèrent et adoptent des décisions, en dépit des difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et au remplacement temporaire des réunions physiques par des réunions en ligne.

Le Comité exécutif se réunira le 22 mars pour examiner et statuer sur un certain nombre d'aspects relatifs à l'Assemblée, notamment son calendrier et son programme, le règlement spécial régissant les délibérations des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes, l'ordre du jour du Conseil directeur et les modalités d'attribution des postes vacants au sein des organes statutaires de l'UIP.

Travaux des Commissions permanentes

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et la Commission permanente des Affaires des Nations Unies devraient organiser deux réunions en ligne au cours des semaines précédant l'Assemblée, délibérer de sujets d'actualité figurant à leur ordre du jour et présenter un rapport à l'Assemblée.

Par la suite, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale (première Commission permanente) et la Commission permanente du développement durable (deuxième Commission permanente) devraient **adopter des résolutions** sur des thèmes d'étude qui figurent à leur ordre du jour depuis la 140^e Assemblée, à savoir :

- *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* (première Commission permanente), et
- *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables* (deuxième Commission permanente).

Les projets de résolution, inspirés du texte préparé par les co-rapporteurs et distribué à l'ensemble des Membres au début de l'année 2020, ont été révisés par les co-rapporteurs compte tenu de la pandémie et d'autres faits nouveaux pertinents. Ils seront distribués à l'ensemble des Membres et publiés sur le site web de l'UIP au plus tard le 12 mars.

Amendements

Les Membres seront invités à présenter leurs éventuels amendements aux projets de résolution au plus tard le 2 avril. Les Membres qui ont déjà présenté des amendements en mars 2020 auront la possibilité de les représenter, s'ils sont toujours pertinents au regard des modifications récentes apportées par les co-rapporteurs.

Comités de rédaction

Les amendements seront examinés par des comités de rédaction le 22 avril.

Conformément au Règlement actuel des Commissions permanentes, les groupes géopolitiques seront invités à désigner des représentants pour prendre part aux travaux de ces comités.

Chaque comité de rédaction (correspondant aux première et deuxième Commissions permanentes) comprendra deux membres nommés par chaque groupe géopolitique. Les comités de rédaction compteront également des représentants du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires, ainsi que les co-rapporteurs de chaque résolution.

Adoption des résolutions

Une fois que les comités de rédaction se seront réunis, les textes des résolutions révisés seront diffusés à l'ensemble des Membres. En suivant le modèle du Conseil directeur, chaque Commission permanente approuvera sa résolution au moyen de la procédure écrite d'approbation tacite. À défaut de réception d'objections écrites de la part d'un tiers ou plus des Membres dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi des résolutions révisées, celles-ci seront considérées comme approuvées par les Commissions permanentes.

Les Commissions permanentes se réuniront pour approuver officiellement leur résolution. Au cours de ces séances, les membres pourront formuler leurs réserves et expliquer leur position. Ces réserves seront consignées.

Choix des thèmes d'étude pour les futures résolutions

Les première et deuxième Commissions permanentes seront également invitées à choisir de **nouveaux thèmes d'étude** en vue de l'examen de nouvelles résolutions au cours du prochain cycle d'un an et de leur adoption à l'occasion de la 144^e Assemblée de l'UIP en 2022.

Conformément à la pratique habituelle, les Membres seront invités à soumettre leurs propositions de thèmes d'étude, propositions qui seront examinées lors des réunions des Bureaux des Commissions permanentes en amont de l'Assemblée aux fins de recommandation aux Commissions permanentes concernées en vue d'une décision. Les Membres seront invités à présenter des thèmes d'étude d'ici le 2 avril.